



Compte rendu de jury

Concours de technicien

Spécialités « Réseaux, voiries et
infrastructures » et
« déplacements, transports »

Session 2022

Pôle

Recrutement

Concours

MAJ le 25/07/2023

SOMMAIRE

I. Présentation générale de l'opération.....	3
II. Données statistiques générales.....	5
A. Chiffres clés.....	5
1. Spécialité « Réseaux, voiries et infrastructures ».....	5
2. Spécialité « Déplacements, transports ».....	5
B. Profil des candidats et des lauréats toutes spécialités confondues.....	5
III. Phase d'admissibilité.....	7
A. Libellé des épreuves.....	7
B. Epreuve de questions (concours externe).....	7
1. Spécialité « Réseaux, voiries et infrastructures ».....	7
2. Spécialité « Déplacements, transports ».....	7
C. Epreuve de rapport technique (concours interne et 3 ^{ème} concours).....	8
1. Spécialité « Réseaux, voiries et infrastructures ».....	8
2. Spécialité « Déplacements, transports ».....	8
D. Résultats d'admissibilité.....	8
1. Spécialité « Réseaux, voiries et infrastructures ».....	8
2. Spécialité « Déplacements, transports ».....	9
IV. Phase d'admission.....	9
A. Libellé des épreuves.....	9
B. Epreuve orale d'entretien.....	9
1. Spécialité « Réseaux, voiries et infrastructures ».....	9
2. Spécialité « Déplacements, transports ».....	10
C. Résultats d'admission.....	10
1. Spécialité « Réseaux, voiries et infrastructures ».....	10
2. Spécialité « Déplacements, transports ».....	10
V. Bilan.....	11

Compte rendu établi en application de l'article 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013

I. Présentation générale de l'opération

Le CDG31 a organisé le concours d'accès au grade de technicien dans les spécialités « réseaux, voirie et infrastructures » et « déplacements, transports », session 2022.

- Conditions d'accès

Concours externe

Il est ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau 4 (anciennement niveau IV) sanctionnant une formation technico-professionnelle correspondant à l'une des 10 spécialités du concours, ou d'une qualification reconnue comme équivalente par la commission placée auprès du CNFPT dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.

Concours interne

Il est ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.

Ces candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours de 4 ans au moins de services publics, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

Les candidats doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.

Troisième concours

Il est ouvert aux candidats justifiant au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins :

- d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature ;
- d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ;
- ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours.

La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.

- Zone de conventionnement

Le concours a été organisé dans le cadre de la programmation de la coordination régionale des centres de gestion d'Occitanie.

- Organisation

Ce concours est organisé tous les 2 ans dans le cadre de la programmation de la coordination régionale des centres de gestion d'Occitanie. Un calendrier national commun à tous les centres de gestion est appliqué pour les périodes d'inscription et les dates d'épreuves écrites.

- Jury

Le Jury se compose de 12 membres, issus de la région Occitanie, répartis en 3 collèges égaux : élus (dont la Présidente et son suppléant), fonctionnaires, et personnalités qualifiées.

Collège des élus :

- 2 Conseillère municipale, Présidente du Jury,
- 2 Maires.

Collège des fonctionnaires :

- 1 Représentante du personnel, désignée par tirage au sort au sein de la CAP B,
- 1 Directeur des services techniques d'une commune,
- 1 Chef de services voirie et travaux communaux d'une communauté d'agglomération,
- 1 Représentant du CNFPT.

Collège des personnalités qualifiées :

- 1 Chef de service territorial auprès de l'état,
- 1 Responsable des moyens opérationnels d'une commune,
- 1 Chargé de mission sécurité routière, mobilité gestion réseaux à la retraite,
- 1 Directeur d'un centre technique d'une commune.

- **Sujets et notes de cadrage**

Les sujets des épreuves écrites d'admissibilité ainsi que l'ensemble des notes de cadrage des épreuves sont élaborés par la cellule pédagogique nationale et sont communs à tous les CDG organisateurs. Ils sont disponibles sur le site Internet du CDG31.

- **Déroulement de l'opération**

Inscriptions	Retrait des dossiers du 5 octobre au 10 novembre 2021 Date limite de dépôt des dossiers le 18 novembre 2021
Epreuves d'admissibilité	14 avril 2022 au CDG31 et à Diagora, Labège (Haute-Garonne)
Jury d'admissibilité	9 juin 2022
Epreuves d'admission	6 et 7 juillet 2022 à Labège
Jury d'admission	8 juillet 2022
Liste d'aptitude	1 ^{er} août 2022

II. Données statistiques générales

A. Chiffres clés

1. Spécialité « Réseaux, voiries et infrastructures »

Concours		Externe	Interne	3 ^{ème} concours	Total
Nombre de postes ouverts		51	52	1	104
Nombre de dossiers reçus		153	260	15	428
Nombre de candidats admis à concourir		152	257	15	424
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Nombre	112	189	7	308
	Pourcentage	73,7 %	73,5 %	46,7 %	72,6 %
Seuil d'admissibilité sur 20		10,0	10,0	10,0	-
Nombre de candidats admissibles		30	61	1	92
Candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre	30	61	1	92
	Pourcentage	100 %	100 %	100 %	100 %
Seuil d'admission sur 20		10,0	10,0	10,0	-
Nombre de candidats admis		24	43	0	67
Taux de réussite (admis/présents écrit)		21,4 %	22,8 %	0 %	21,8 %

2. Spécialité « Déplacements, transports »

Concours		Externe	Interne	Total
Nombre de postes ouverts		8	7	15
Nombre de dossiers reçus		26	50	76
Nombre de candidats admis à concourir		26	49	75
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Nombre	19	41	60
	Pourcentage	73,1 %	83,7 %	80 %
Seuil d'admissibilité sur 20		10,0	10,	-
Nombre de candidats admissibles		1	19	20
Candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre	1	19	20
	Pourcentage	100 %	100 %	100 %
Seuil d'admission sur 20		13,88	11,00	-
Nombre de candidats admis		1	11	12
Taux de réussite (admis/présents écrit)		5,3 %	26,8 %	20 %

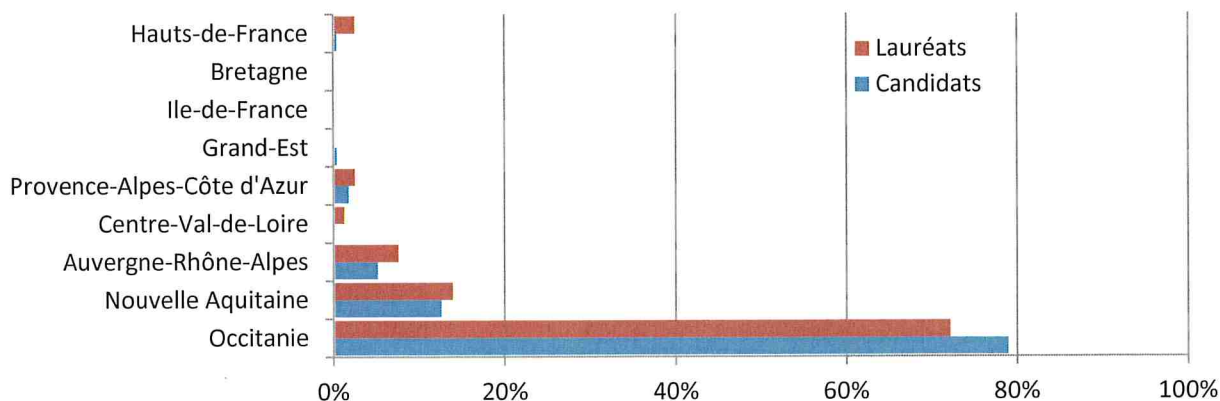
NB : 99 % des inscriptions, toutes spécialités confondues, ont été réalisés par préinscription via le site Internet du CDG31. Au cours de l'opération, les échanges avec les candidats concernés ont été dématérialisés.

B. Profil des candidats et des lauréats toutes spécialités confondues

- Age et sexe

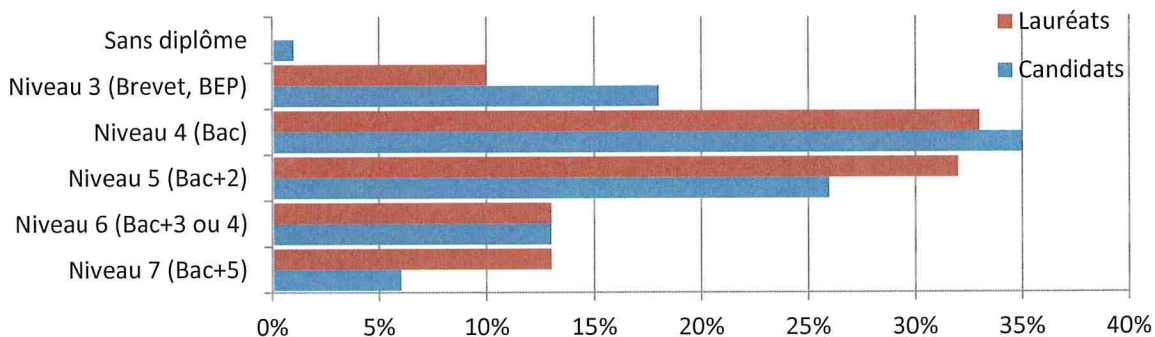
Les femmes représentent 14 % des candidats et 22 % des lauréats. La moyenne d'âge des candidats et des lauréats est identique (37 ans).

- **Origine géographique**



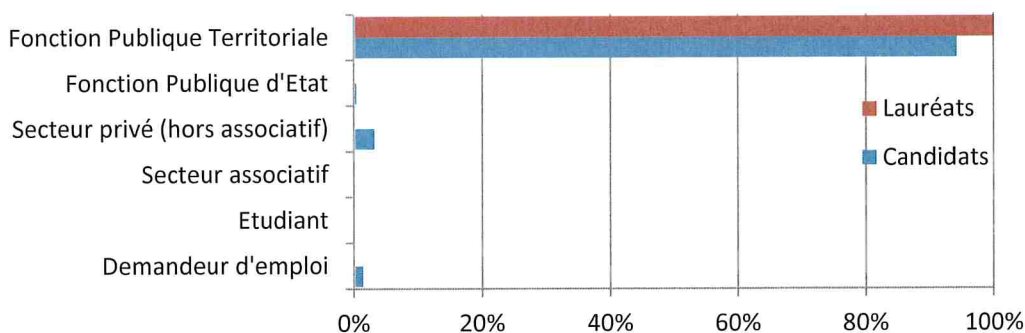
Les candidats sont issus de 9 régions de France métropolitaine, la majorité sont domiciliés dans la région Occitanie.

- **Diplômes**



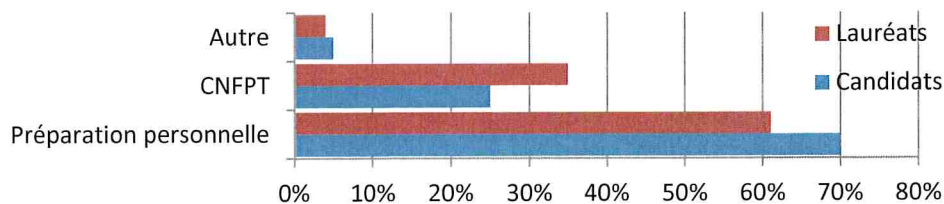
89 % des candidats détiennent des diplômes d'un niveau au moins équivalent à celui requis au concours externe (niveau 4).

- **Situation professionnelle**



Tous les lauréats sont déjà en poste dans la Fonction Publique Territoriale.

- **Préparation**



25 % des candidats déclarent avoir suivi une préparation auprès du CNFPT, ils représentent 35 % des lauréats.

III. Phase d'admissibilité

A. Libellé des épreuves

Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Réponses à des questions techniques à partir d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Durée : 3 heures ; coefficient 1	Elaboration d'un rapport technique rédigé à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Durée : 3 heures ; coefficient 1	

Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction par un binôme de correcteurs, sur la base des notes de cadrage, du corrigé type et des indications du barème de correction. La note définitive est attribuée par le Jury souverain.

B. Epreuve de questions (concours externe)

1. Spécialité « Réseaux, voiries et infrastructures »

- Thématique du sujet

Les questions abordaient plusieurs thèmes : la viabilité hivernale, les bornes de recharge sur lampadaire, la requalification d'un centre-ville et le schéma d'exploitation de patrimoine routier.

- Résultats

Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes $\geq 10 / 20$	Nombre de notes $< 5 / 20$	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
112	8,6	30	7	14,50	0

- Constat des correcteurs

Les candidats ont perdu du temps sur les questions demandant de la rédaction. Ils ont manqué de précision pour les questions plus techniques.

Ils n'ont pas toujours su exploiter convenablement les éléments du dossier.

2. Spécialité « Déplacements, transports »

- Thématique du sujet

Les questions abordaient plusieurs thèmes : plan de mobilité, ligne de covoiturage, urbanisme tactique et billettique interopérable.

- Résultats

Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes $\geq 10 / 20$	Nombre de notes $< 5 / 20$	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
19	5,4	1	9	13,75	0,63

- Constat des correcteurs

Le niveau global est faible, les candidats ne maîtrisant pas les différents sujets.

C. Epreuve de rapport technique (concours interne et 3^{ème} concours)

1. Spécialité « Réseaux, voiries et infrastructures »

- Thématique du sujet

Les circulations douces.

- Résultats

Concours	Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes ≥ 10 / 20	Nombre de notes < 5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
Interne	189	8,2	61	37	16,50	0
3 ^{ème} concours	7	7,2	1	2	10,63	2,75

- Constat des correcteurs

Le formalisme de l'exercice est souvent méconnu. Les candidats semblent ne pas avoir pris connaissance de la note de cadrage.

Les candidats n'ont pas toujours su exploiter convenablement les éléments du dossier.

2. Spécialité « Déplacements, transports »

- Thématique du sujet

La généralisation du 30 km/h dans les agglomérations.

- Résultats

Concours	Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes ≥ 10 / 20	Nombre de notes < 5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
Interne	41	8,9	19	6	14,0	0

- Constat des correcteurs

La qualité rédactionnelle des devoirs est hétérogène. Le niveau est moyen dans l'ensemble.

D. Résultats d'admissibilité

Le jury, par application du règlement, a attribué une note de zéro sur vingt à 3 copies en raison de la présence d'un signe distinctif (dessin d'un smiley, inscription d'un prénom, une signature en fin de copie).

131 candidats absents à l'épreuve d'admissibilité et 58 candidats ayant obtenus une note inférieure à 5 sur 20 ont été éliminés.

1. Spécialité « Réseaux, voiries et infrastructures »

- Seuil d'admissibilité

Le jury a souverainement décidé de fixer les seuils d'admissibilité comme suit :

Concours	Nombre de candidats présents	Seuil fixé en points	Seuil en moyenne /20	Nombre de candidats admissibles
Interne	189	10	10,00	61
Externe	112	10	10,00	30
3 ^{ème} concours	7	10	10,00	1

2. Spécialité « Déplacements, transports »

- Seuil d'admissibilité

Le jury a souverainement décidé de fixer les seuils d'admissibilité comme suit :

Concours	Nombre de candidats présents	Seuil fixé en points	Seuil en moyenne /20	Nombre de candidats admissibles
Interne	41	10	10,00	19
Externe	19	10	10,00	1

IV. Phase d'admission

A. Libellé des épreuves

Concours interne	Concours externe	Troisième concours
Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat Durée totale de l'entretien : 20 minutes, coefficient 1	Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat Durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé, coefficient 1	Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses connaissances, son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel Durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé, coefficient 1

B. Epreuve orale d'entretien

- Organisation

Le jury a été scindé en groupes d'examineurs de 3 personnes (un élu, un fonctionnaire et une personnalité qualifiée).

1. Spécialité « Réseaux, voiries et infrastructures »

- Résultats

Concours	Nombre de candidats présents	Moyenne /20	Nombre de notes \geq 10/20	Nombre de notes <5/20	Note la plus haute /20	Note la plus basse /20
Interne	61	9,5	27	0	16	5
Externe	30	10,7	19	3	18	3
3 ^{ème} concours	1	9,0	0	0	Sans objet	Sans objet

- Constat du jury

Faible niveau global, mêmes les questions techniques sont peu maîtrisées.

Seuls les meilleurs candidats ont su faire valoir leur connaissance de l'environnement territorial. Les autres étaient mal préparés sur cette question.

2. Spécialité « Déplacements, transports »

- Résultats

Concours	Nombre de candidats présents	Moyenne /20	Nombre de notes $\geq 10/20$	Nombre de notes $< 5/20$	Note la plus haute /20	Note la plus basse /20
Interne	19	10,6	11	0	15	6
Externe	1	14	1	0	Sans objet	Sans objet

- Constat du jury

Les connaissances techniques et de l'environnement territorial sont souvent faibles.

C. Résultats d'admission

1. Spécialité « Réseaux, voiries et infrastructures »

- Résultats

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des notes attribuées aux candidats pour chacune des épreuves et compte tenu de leur homogénéité, le jury a décidé de ne pas opérer de péréquation. Les résultats, après application des coefficients correspondants à l'ensemble des épreuves écrites et orales, sont les suivants :

Concours	Moyenne générale /20	Nombre de moyennes $\geq 10/20$	Moyenne la plus haute /20	Moyenne la plus basse /20
Interne	10,7	43	75	7,50
Externe	11,11	24	14,63	7,25
3 ^{ème} concours	9,00	0	-	-

- Délibération

Le jury a souverainement décidé de fixer les seuils d'admission comme suit :

Concours	Seuil en points	Seuil en moyenne /20	Nombre de candidats admis
Interne	20 / 40	10,00	43
Externe	20 / 40	10,00	24
3 ^{ème} concours	20 / 40	10,00	0

2. Spécialité « Déplacements, transports »

- Résultats

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des notes attribuées aux candidats pour chacune des épreuves et compte tenu de leur homogénéité, le jury a décidé de ne pas opérer de péréquation. Les résultats, après application des coefficients correspondants à l'ensemble des épreuves écrites et orales, sont les suivants :

Concours	Moyenne générale /20	Nombre de moyennes $\geq 10/20$	Moyenne la plus haute /20	Moyenne la plus basse /20
Interne	11,13	12	14,5	8
Externe	13,88	1	-	-

- **Délibération**

Après étude des résultats, en application de l'article 5 du décret n°2010-1357, le jury décide de réaffecter les postes ouverts aux concours dans cette spécialité ainsi :

Concours	Nombre de postes ouverts	Nombre de postes après réaffectation
Interne	7	11
Externe	8	4

Le jury a souverainement décidé de fixer les seuils d'admission comme suit :

Concours	Seuil en points	Seuil en moyenne /20	Nombre de candidats admis
Interne	22 / 40	11,00	11
Externe	27,75 /40	11,88	1

V. Bilan

- **Absentéisme en baisse**

La mise en place de la plateforme unique d'inscription semble avoir eu un impact positif sur le taux d'absentéisme à l'épreuve écrite (26 % pour cette session alors qu'il était de 43 % à la session 2020 et 34 % pour celle de 2018).

- **Niveau des candidats**

Le faible niveau global des candidats, comme pour la session 2020 et 2018, n'a pas permis d'attribuer tous les postes. 64 % des postes sont pourvus (66 % en 2020 et 72 % en 2018) dans la spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures » et 80 % dans la spécialité « déplacements, transports » (33 % en 2020).

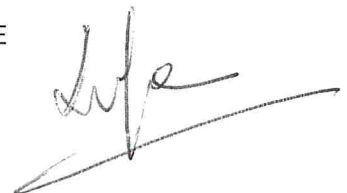
L'épreuve écrite du concours interne, à savoir une note sans proposition, permet à des candidats sans connaissance dans la spécialité mais dotés de bonnes capacités rédactionnelles et de synthèse d'obtenir une bonne note et de présenter l'épreuve orale. Une partie de l'entretien avec le jury portant sur la spécialité, ces candidats sont alors en difficulté. Le jury constate dès lors de forts écarts de notation entre l'écrit et l'oral.

Le jury note de très faibles connaissances générales à propos de l'environnement territorial, alors que 94 % des candidats inscrits travaillent déjà dans la Fonction Publique Territoriale.

Le jury rappelle que les candidats doivent avoir des connaissances dans les domaines définis par le programme réglementaire et sur l'environnement territorial. Le concours requiert donc une réelle préparation de la part des candidats.

La Présidente du jury,

Brigitte RUFIE





CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE
DE LA HAUTE-GARONNE

590, rue Buissonnière - CS 37666
31676 LABEGE CEDEX
Tél : 05 81 91 93 00 - Télécopie : 05 62 26 09 39
Site Internet : www.cdg31.fr
Mél : contact@cdg31.fr

© CDG 31. Tous droits réservés. [2022].
Toute exploitation commerciale est interdite

